

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

**Nom du produit:** AGTIV<sup>®</sup> GRANDES CULTURES • Granulaire  
**Numéro d'enregistrement:** ACIA: numéro d'enregistrement 2015073A *Loi sur les engrais*  
ANSES : AMM1190377  
**Utilisation:** Inoculant mycorhizien pour l'agriculture  
**Restriction d'utilisation:** Aucune  
**Fabricant:** Premier Tech Biotechnologies, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC,  
G5R 6C1  
**Téléphone en cas d'urgence:** 1-800-606-6926  
Disponible de 8h00 à 17h00 HNE, du lundi au vendredi

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification :**

En accordance avec :  
SIMDUT 2015-Canada  
Législation (EC) No 1272/2008 (CLP)/REACH 1907/2006 [modifiée par 453/2010] - Union Européenne

**SIMDUT:** Non classifié

**CLP:** Non classifié

**Pictogramme(s):**

Non applicable.

**Mention d'avertissement**

Non applicable.

**Mention(s) de danger**

Non applicable.

**Conseil(s) de prudence**

Non applicable.

**Autres dangers**

Poussières nuisibles.

Ce produit contient de la silice cristalline:

Une exposition prolongée ou répétée à la silice cristalline peut causer des maladies pulmonaires chroniques (silicose). Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédients	Numéro CAS	%
Ingrédients non contrôlés	Non applicable	100
Silice cristalline: Cristobalite	14464-46-1	< 0.6
Quartz	14808-60-7	

Les concentrations sont exprimées en % poids/poids

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

**Inhalation:**

Respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

**Peau:**

Laver soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Yeux:**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Ingestion:**

Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de complication.

**Symptômes et effets importants:**

Aucune donnée connue.

**Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial:**

Aucune donnée connue.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés:**

Non combustible. En cas de feu, utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions.

**Agents extincteurs inappropriés:**

Aucune donnée connue.

**Dangers spécifiques du produit dangereux:**

Aucune donnée connue.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:**

Porter un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence****Précautions individuelles:**

Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

**Procédures d'urgence:**

Aucune donnée connue.

**Précautions environnementales:**

Aucune donnée connue.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:**

Utiliser un aspirateur de poussière munie d'un filtre HEPA. Si un balayage est nécessaire, éviter le soulèvement de la poussière en utilisant un anti-poussière tel que de l'eau. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Éviter de respirer les poussières.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

Porter un équipement de protection pour les yeux et des gants de protection. Éviter la génération de poussière pendant la manutention. Si la manutention entraîne le soulèvement excessif de poussière, éviter de respirer les particules en prévoyant une ventilation adéquate ou en utilisant un respirateur homologué par le NIOSH et la MSHA pour ce genre de particules nuisibles. Bien refermer les sacs ou les contenants ouverts. Faire suivre les FDS et les étiquettes du produit lors de la manutention et du stockage.

### Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage:

Éviter le gel, les hautes températures et l'exposition directe au soleil.

### Incompatibilités:

Acide hydrofluorique. Réaction dangereuse possible avec les acides forts et les alcalis forts.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle			
NOM	OSHA PEL	ACGIH TLV	RSST
	TWA	TWA	VEMP
Silice cristalline	0.05 mg/m <sup>3</sup>	0.025 mg/m <sup>3</sup>	0.05 mg/m <sup>3</sup>

### Contrôles d'ingénierie appropriés:

Utiliser une ventilation naturelle ou mécanique pour garder le niveau de poussière sous les valeurs limites d'exposition PEL ou TLV.

### Mesures de protection individuelle

#### Yeux/visage:

Porter un équipement de protection des yeux.

#### Peau:

Porter des gants de protection.

#### Voies respiratoires:

Porter un appareil respiratoire approprié lorsque la concentration en particule volatiles est suspectée être au-dessus des limites d'exposition.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Granulaire; légèrement brun à légèrement vert
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Pas de donnée disponible
pH	6.5
Point de fusion/ point de congélation	Pas de donnée disponible
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Pas de donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Pas de donnée disponible
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	900 g/L

Solubilité	Non soluble
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Pas de donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Pas de donnée disponible
Viscosité	Non applicable

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité:

Aucune donnée connue.

### Stabilité chimique:

Stable.

### Risques de réactions dangereuses:

Réaction dangereuse possible avec les acides forts et les alcalis forts.

### Conditions à éviter:

Éviter le gel, les hautes températures et l'exposition directe au soleil.

### Matériaux incompatibles:

Acide hydrofluorique.

### Produits de décomposition dangereux:

Aucune donnée connue.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'absorption:

Aucune donnée connue.

### Toxicité aiguë :

Aucune donnée connue.

### Irritation et corrosion de la peau:

Aucune donnée connue.

### Irritation et lésions oculaires graves:

Aucune donnée connue.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucune donnée connue.

### Toxicité pour certains organes cibles

#### Exposition unique:

Aucune donnée connue.

#### Exposition répétée:

Aucune donnée connue.

### Cancérogénicité :

Aucune donnée connue.

**Toxicité pour la reproduction****Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus:**

Aucune donnée connue.

**Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité:**

Aucune donnée connue.

**Effets sur ou via l'allaitement:**

Aucune donnée connue.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Aucune donnée connue.

**Information supplémentaire:**

Aucune donnée connue.

**SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité:**

Aucune donnée connue.

**Persistance et dégradation:**

Aucune donnée connue.

**Potentiel de bioaccumulation:**

Aucune donnée connue.

**Mobilité dans le sol:**

Aucune donnée connue.

**Autres effets nocifs:**

Aucune donnée connue.

**SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

**SECTION 14. TRANSPORT INFORMATION**

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses (TMD) du Canada.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport par voie terrestre des Marchandises dangereuses (ADR/RID) de l'Europe.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport par voie fluviale des Marchandises dangereuses (AND) de l'Europe.

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport maritime International des Marchandises dangereuses (IMDG).

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le Transport aérien des International Marchandises dangereuses (ICAO-TI / IATA-DGR).

**Dangers environnementaux :**

Aucune donnée connue.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :**

Non applicable.

**Précautions spéciales concernant le transport :**

Aucune donnée connue.

**SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Information additionnelle:**

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, exacte à la date de préparation de la FDS mais ne doit pas être interprétée comme une déclaration de garantie d'exactitude ou d'exhaustivité des renseignements qu'elle contient. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH BIOTECHNOLOGIES n'assume aucune responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou autres dommages directs et/ou indirects pouvant résulter de l'usage de cette information. L'utilisateur a la responsabilité de s'informer de la pertinence de l'information présentée ci-dessus pour l'emploi projeté. Pour plus d'informations : [www.premiertech.com/global](http://www.premiertech.com/global)

**FDS rédigée par:** Premier Tech Biotechnologies

**Date d'émission:** 2017/12

**Date de la dernière révision:** 2020/02

Glossaire des abréviations
<b>ACGIH:</b> American Conference of Governmental Industrial Hygienists
<b>ACIA:</b> Agence Canadienne d'Inspection des aliments
<b>ANSES:</b> Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation
<b>CAS:</b> Chemical Abstracts Service (Registration number)
<b>CLP:</b> Règlement relative à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
<b>HNE:</b> Heure Normale de l'Est
<b>NIOSH:</b> National institute for Occupational Safety and Health
<b>OSHA:</b> Occupational Safety and Health Administration
<b>PEL:</b> Permissible Exposure Limit
<b>RSST :</b> Règlement sur la Santé et la Sécurité au Travail
<b>SIMDUT:</b> Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au travail
<b>TLV:</b> Threshold Limit Value
<b>TWA:</b> Time-Weighted Average
<b>VEMP:</b> Valeur d'Exposition Moyenne Pondérée